

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 94.00.261.001.1 DU 13 JANVIER 1994

## Taximètres électroniques A.T.A. modèles GLK et GLEIKE-FLUO

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 78-363 DU 13 MARS 1978 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE «TAXIMETRES», DE L'ARRETE DU 21 AOUT 1980 RELATIF A LA CONSTRUCTION, A L'APPROBATION DE MODELE, A L'INSTALLATION ET A LA VERIFICATION PRIMITIVE DES TAXIMETRES ET DE L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION, D'APPROBATION ET D'INSTALLATION SPECIFIQUES AUX TAXIMETRES ELECTRONIQUES.

### FABRICANT

Société A.T.A. (Automatisme et Techniques Avancées), route de Trets, 13710 La Barque.

### OBJET

La présente décision d'approbation modifie la décision d'approbation n° 89.2.01.213.1.3 du 20 janvier 1989 (1) relative au taximètre A.T.A. modèle GLK, modifiée par la décision d'approbation n° 92.00.261.001.1 du 21 février 1992 (2) relative au taximètre A.T.A. modèle GLEIKE-FLUO.

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif complémentaire de programmation des taximètres électroniques A.T.A. modèles GLK et GLEIKE-FLUO faisant l'objet de la présente décision, diffère du précédent système par l'adjonction d'une nouvelle fonction spécifique au changement de tarifs.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires respectives de chacun des modèles restent inchangées.

### DEPOT DE MODELE

Le descriptif de la procédure de programmation est déposé à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 20 février 2002.

### ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, janvier 1989, page 76.

(2) Revue de Métrologie, février 1992, page 209.

## NOTICE DESCRIPTIVE

**Taximètres électroniques A.T.A.  
modèles GLK  
et GLEIKE-FLUO**

La notice descriptive annexée à la décision d'approbation n° 89.2.01.213.1.3 du 20 janvier 1989 est modifiée de la manière suivante :

7-2-1 Annulé et remplacé par 7-2-3.

7-2-2 Annulé et remplacé par 7-2-4 et 7-2-5.

### 7-2-3 PRINCIPE :

Deux modes de programmation peuvent être utilisés :

- Programmation spéciale
- Mise à jour des tarifs.

### 7-2-4 PROCEDURES DE PROGRAMMATION :

#### a) Programmation spéciale

La programmation spéciale est réalisée en reliant le minitel, le codeur et le taximètre, conformément au schéma n° 5028-5, puis en effectuant les opérations figurées sur le schéma n° 5028-9.

#### b) Mise à jour des tarifs

La mise à jour des tarifs est réalisée en reliant uniquement le codeur au taximètre et les phases de la procédure sont les suivantes :

- 1 - Vérifier que le taximètre fonctionne correctement (doit afficher «LIBRE» ; pour un appareil hors-service, utiliser la programmation spéciale décrite en 7-2-4-a).
- 2 - Vérifier que le codeur est sous tension (la lampe verte en face du codeur doit être allumée).

3 - Connecter le taximètre au codeur par l'intermédiaire de la broche de programmation (broche connectée sur le codeur à l'emplacement repéré : «Taximètre»).

4 - Appuyer sur le bouton-poussoir situé en face avant du codeur.

#### *Le codeur*

- vérifie le bon fonctionnement du taximètre et, en cas d'anomalie, retourne en 4 ;
- indique en clair sur l'afficheur du taximètre :
  - le coefficient K inscrit dans le taximètre, en première ligne de l'afficheur ;
  - le numéro de table disponible dans le codeur, à gauche de la seconde ligne de l'afficheur ;
  - le numéro de table de tarifs inscrite dans le taximètre, à droite de la seconde ligne de l'afficheur ;
- vérifie que le numéro de table inscrit dans le taximètre est identique à celui du codeur. Dans le cas contraire, le codeur refuse la programmation, laisse affichées sur le taximètre les informations ci-dessus et retourne en 4 ;
- attend, en cas de succès des vérifications, la validation de l'opérateur pendant au plus 10 secondes. Si ce temps est dépassé sans validation, le taximètre conserve ses anciennes données tarifaires et le codeur retourne en 4.

5 - Vérifier :

- que le coefficient K affiché est bien identique à celui de la plaquette scellée.
- que les numéros des tables de tarifs affichés sont les mêmes.

6 - Si les conditions vérifiées en 5 sont satisfaites, valider la programmation en appuyant sur le bouton-poussoir du codeur.

Le codeur verrouille le taximètre.

Le codeur programme ensuite le taximètre avec les nouvelles données tarifaires :

- en cas de fonctionnement correct, il déverrouille le taximètre, indique «LIBRE» sur l'afficheur et allume la lampe verte uniquement ;
- en cas d'anomalie, le codeur laisse le taximètre bloqué et les lampes (verte, jaune et rouge) codifient le défaut.

Les contrôles de sécurité suivants sont effectués automatiquement par le codeur avant et après la programmation :

- 1) le codeur ne programme que les taximètres qui fonctionnent correctement (en «LIBRE»);
- 2) le codeur vérifie que la table inscrite initialement dans le taximètre et celle disponible dans le codeur, sont identiques. Il refuse automatiquement la programmation si elles sont différentes;
- 3) en cas de non-validation de l'opérateur pendant le temps alloué (10 secondes), le taximètre reste programmé avec ses anciennes données tarifaires. Le taximètre continue d'afficher le coefficient K et les numéros de tables;
- 4) en fin de programmation, le codeur vérifie le bon fonctionnement du taximètre et remplace les informations affichées sur le taximètre par «LIBRE» pour indiquer la réussite de l'opération.

### 7-2-5 SELECTION DE LA TABLE DE TARIFS UTILISEE POUR LA MISE A JOUR :

La sélection de la table de tarifs du codeur s'effectue en liaison avec le serveur minitel «ATA-TAX».

Les phases de sélection sont les suivantes :

- 1) Connecter le codeur au minitel par l'intermédiaire du cordon «minitel-codeur» selon le schéma n° 5028-5.
- 2) Se connecter sur le serveur «ATATAX» selon la procédure du schéma n° 5028-8.
- 3) Indiquer sur la page des données de programmation :

Numéro taxi : 0 (Gleike-Fluo) ou 1 (GLK)

Numéro taximètre : 0

Table : numéro de la table désirée.

**Nota :** Les autres données (coef. K, totalisateurs...) sont ignorées.

Le serveur enregistre alors les données sélectionnées dans le codeur et les sécurise par un code de contrôle.